

**Le Maclaire** n° 10



# SOMMAIRE

<b>L</b> E MOT DU MAIRE	PAGE	2-3-4
<b>é</b> TAT CIVIL	-	5-6
<b>n</b> OS FETES	-	7
<b>p</b> IM - POM	-	8
<b>b</b> ALLE AUX PIEDS	-	9-10
<b>n</b> OS ANCIENS	-	11
<b>b</b> ALLE A MAINS	-	12-13
<b>m</b> .J.C.	-	14-15
<b>n</b> OS SECOURISTES	-	16
<b>L</b> E SOU DES ECOLES	-	17-18-19-20
<b>d</b> ROIT DE REPONSE	-	21
<b>v</b> IVE LA 40	-	22
<b>d</b> ANS L'TEMPS	-	23
<b>t</b> OUCHES PAS A MA RUE	-	24-25
<b>a</b> VOUS DE JUGER	-	26

COUVERTURE : Florence DUMAS

ILLUSTRATION : Frédéric DERVIEUX

- JANVIER 1986 -



# Le Mot du MAIRE

Dans le précédent maclair, nous avons fait ensemble un tour d'horizon des principaux projets communaux. Où en sommes-nous en cette fin d'année 1985.

Tout d'abord le transfert de la mairie, qui sera , avec la nouvelle zone industrielle des Barges et l'opération FADEL, les réalisations marquantes de ce mandat.

Nous avons pu, grâce à la compréhension du propriétaire, réaliser la maîtrise du foncier, dans de bonnes conditions financières (475.000 F pour 2 500 m2 de foncier et 450 m2 de foncier bâti).

La commission qui est chargée de l'étude de ce projet, s'est mise sérieusement au travail. Elle est composée d'urbaniste, d'architectes, qui apportent un concours bénévole à la municipalité.

Il faudra dès ce début 86, mettre sur pied, un avant projet sommaire (A.P.S.) qui nous permettra de prendre rang, pour d'éventuelles subventions (Ministère de l'intérieur notamment). Il nous faut, eu égard à l'importance de cette réalisation, bien appréhender ce projet, qui ne supportera aucune erreur. Une mairie se construisant généralement pour plusieurs générations ; ce sera, aux dires des historiens locaux, la cinquième mairie de MACLAS.

Quant au parking, qui est prévu dans le clos, nous avons demandé notre inscription au programme amendes de police, avec un espoir de subvention en 87. L'année 86 devant permettre d'honorer les demandes non satisfaites en 85.

Côté réalisations : signalons la construction d'une salle qui momentanément servira de cantine au Sou des écoles. Quant à la salle polyvalente, nous sommes toujours dans l'attente de la décision du Conseil Général, qui devra se déterminer en début 86, sur le subventionnement ou non de ce projet. En outre, cet été, les employés communaux ont réalisé la refection totale de la nouvelle classe maternelle, et le remplacement de plusieurs fenêtres au logement de fonction, a été programmé, par la commission des batiments. C'est un effort sans précédent qui a été réalisé cette année à l'école publique.

.../...



- Programme voirie :

Plusieurs kilomètres de chemins ruraux ont été réalisés cette année, notamment le chemin qui relie la Brunarie basse, au chemin qui débouche au grand Tournant sur le territoire de Lupé.

Nous le conseillons aux marcheurs, ils ne seront pas déçus. Nous envisageons d'autre part la suppression d'un point noir dans la montée de la Croix Rouge. Des tractations sont en cours avec E.D.F. pour le déplacement de poteaux.

- Assainissement Eperdussin :

Ce sont les entreprises Montagnier, Armeiller et Verdier qui vont réaliser conjointement ce chantier, plus important que prévu initialement, mais néanmoins dans de très bonnes conditions financières pour la commune.

- Situation économique :

Un récent ouvrage du Comité d'expansion de la Loire, intitulé monographie du canton de Pélussin à confirmer la vocation industrielle de MACLAS, par des chiffres. Si l'on prend en compte l'année 85, les emplois de notre commune, représentent plus de 40 % des emplois de tout le canton.

Restons dans ce domaine économique, pour saluer le démarrage des travaux d'une nouvelle unité d'encollage à la Société Préparation textile du Pilat, qui sera opérationnelle en mars 1986. Le cap de 350 emplois industriels sur MACLAS, sera dépassé à cette occasion.

Un dernier mot sur la station d'épuration des Salaisons du Mont Pilat, dont la signature des permis de construire, m'a valu le tribunal administratif, et la Une d'un quotidien, avec des titres dignes d'une certaine presse à sensation. Je suis pour le moins surpris d'être la cible "privilégiée", alors que ce permis, est la suite logique d'un arrêté du Préfet, autorisant et déterminant le point de rejet des effluents, sur le bassin versant du Limony.

Cet arrêté a été traduit devant le même tribunal administratif bien avant la signature du permis de la station. Et du même coup ce recours a bloqué l'échange de terrain rendu nécessaire, par cette nouvelle implantation, décidée en préfecture, et la convention devant intervenir entre la Société et la commune pour régler les modalités : de cession du foncier, et de participation aux frais d'évacuation des eaux traitées.

.../...

Et maintenant on s'étonne qu'aucunes délibérations n'aient été prises au Conseil municipal, plus même, qu'aucunes sommes ne figurent au Budget ... supplémentaire. Nous signalons qu'à MACLAS, comme les autres communes, nous votons un budget primitif, dans lequel figure un programme Assainissement pour un montant de 735.315 F.

Pour ma part, je m'étonne que l'on ait complètement occulté le premier recours au Tribunal administratif ( Arrêté du Préfet) alors que l'on a fait une large publicité du second. Dois-je en conclure que pour certains, la station n'est pas le but, mais le moyen ... ?

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans présenter au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs Voeux à tous les Maclaires à l'occasion de cette nouvelle année 1986.

J. JUTHIER.



# "" ETAT CIVIL ""

## NAISSANCES

DA SILVA	Ivan Daniel	4 juillet 85	Roussillon 38
BETHENOD	Sylvain Pierre	20 juillet 85	Ste Colombe 69
GIRARD	Annie Josianne Yvonne	27 juillet 85	Roussillon 38
GRONDONA	Morgane Yvelise Pascale	31 juillet 85	Ste Colombe 69
BONNOT	Justine Marine	11 aout 85	Ste Colombe 69
MOUSSET	Audrey Josepha	25 aout 85	Ste Colombe 69
BORDE	Bruno	8 septembre 85	Ste Colombe 69
VALOUR	Laurianne Annie	10 septembre 85	Ste Colombe 69
BRUYERE	Virginie	11 octobre 85	Annonay 07
LIMONE	Julien Jean Michel	2 novembre 85	Annonay 07
FERAUD	Mathieu Charles Antoine	7 novembre 85	Vienne 38
CHASSAGNOL	Claire Eliane	19 novembre 85	Roussillon 38
GONNET	Fanny Charlotte	30 novembre 85	Ste Colombe 69

## MARIAGES

ROYON Joël Jean Marie	
CHIROL Corinne Georgette Amélie	mariés le 27 juillet 85
CONCHER Daniel Georges Lucien	
RASPOLINI Ginette Elise Eugénie	mariés le 5 aout 85
JASMIN Patrick Charles	
SEUX Arlette	mariés le 31 aout 85.

DECES

KERMARREC Guy Jean Pierre

décédé le 18 juillet 85 à MACLAS

LIMONE Joannès Pierre

décédé le 3 aout 85 à MACLAS

LACARELLE Pierre Marie Julien

décédé le 15 aout 85 à ANNONAY

CROS Jean Hippolyte

décédé le 22 aout 85 à PELUSSIN

BUISSON Marie Thérèse Denise

décédée le 2 novembre 85 à St JULIEN

TROUILLET Marie Elise

décédée le 3 novembre 85 à VIENNE

# NOS FETES



Dimanche 5 janvier 86 Arbre de Noël de la commune  
Samedi 11 janvier 86 Bal société musicale  
Dimanche 19 janvier 86 Concours de belote amicale boule  
Samedi 25 janvier 86 Bal foot-ball club



Samedi 1 février 86 Concours de loto du Sou des Ecoles  
Samedi 8 février 86 Bal foot-ball club St Pierre de Boeuf  
Samedi 15 février 86 Soirée choucroute F.N.A.C.A.  
Dimanche 16 février 86 Concours de belote chasse  
Samedi 22 février 86 Bal groupement ball-trap



Dimanche 2 mars 86 Concours de belote A.P.G. F.N.A.C.A.  
Samedi 8 mars 86 Bal M.J.C.  
Dimanche 16 mars 86 Concours de belote Pompiers  
Samedi 22 mars 86 Soirée familiale Société musicale



Samedi 5 avril 86 Bal secouristes  
Samedi 26 avril 86 Bal Sou des Ecoles  
Samedi 3 mai 86 Bal Société Nautique St Pierre de Boeuf



# P I N . P O N .

Sorties d'ambulance : 47 dont 23 pour accident de la circulation.

Sorties pour incendie : 41.

Assistance à personne en danger : 14.

Sorties diverses : 75.

Total : 177 sorties en dix mois. Ce nombre est en nette augmentation par rapport aux années précédentes. Mais n'hésitez pas à appeler les pompiers, en donnant toutes les précisions nécessaires ( nom, adresse, nature du sinistre, n° de téléphone...), afin que leur mission soit aussi précise que possible.

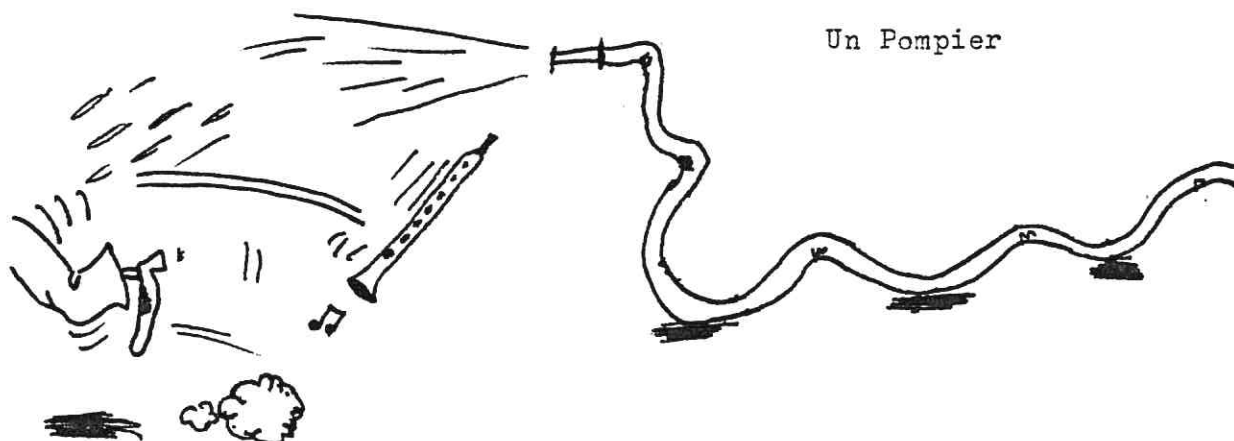
En ce moment, ils frappent à nos portes pour nous présenter le calendrier 86, quel meilleur moment pour les remercier de leurs interventions.

Eux aussi vous remercient pour vos dons, car ils ont permis l'achat de matériel qui améliore le service.

Soulignons l'amicale des sapeurs pompiers qui organise quelques festivités (bal, concours de belote, rencontre de foot, cross, voyage, Sainte Barbe), afin de permettre le relâchement mérité, ceci en renforçant l'esprit d'équipe indispensable sur les interventions.

Cette année, à l'occasion de la Sainte Barbe, qui a eu lieu le 30 novembre 1985 :

- Mr Armand CHARDON, a reçu la médaille de vermeil, pour 25 ans de présence au corps de sapeurs pompiers,
- Mr Antoine CLUZEL, a reçu la médaille d'argent, pour 20 ans de présence au corps de sapeurs pompiers,
- le Caporal Alain RONDET est nommé Sergent,
- le Sapeur Michel TRANCHAND est nommé Caporal,
- Pierre BERT, Jérôme CHARDAIRE et Laurent MOUNIER ont obtenu la mention de "spécialiste en réanimation".



# Balle aux pieds

Le Football club MACLAS vient d'entamer sa 14<sup>e</sup> saison officielle. Il fait maintenant figure d'une société bien expérimentée qui poursuit sans tapage, son bonhomme de chemin. Pourtant rien n'est facile pour gérer, programmer, encadrer un club de plus de cent licenciés. Mais le bénévolat a toujours su, jusqu'à présent, gagner la partie. Raisonnable et sans ambition démesurée, il ne va de ce fait à l'encontre d'aucune mauvaise surprise. Il n'y a pas eu de bouleversement majeur durant l'intersaison, si ce n'est le changement d'entraîneur pour les Seniors.

C'est Christian BOREL, qui a succédé à Raymond BRUNEL, à ce poste délicat et son entrée en matière est positive, à en juger aux résultats. L'équipe dirigeante est restée la même, aux côtés du Président Roger MENETRIEUX.

Côtés Jeunes, il y a tout lieu d'être satisfait. D'abord de l'encadrement, tant au niveau entraînement qu'en matches officiels. Les résultats sont également satisfaisants. Les cadets connaissent quelques difficultés en championnat mais réalisent des prouesses en coupe. Les minimes ont trouvé leurs marques et progressent chaque dimanche, bien guidés par Roland MONTUSCLAT.

Les pupilles ont un capital points déjà intéressant et visent les premières places de leur poule. Quant aux poussins, très jeunes et très nombreux, leurs progrès sont également rapides.

Au niveau des Seniors, l'équipe fanion, malgré quelques départs à la fin de la saison passée, a accompli une première partie de championnat remarquable et joue plus collectivement que l'an dernier. Les Juniors incorporés se sont fort bien adaptés et, son classement est tout à fait honorable, placée en embuscade à quelque longueur du leader Montreynaud. Le seul passage à vide, concédé fin octobre, semble dissipé et elle devient plus confiante à l'extérieur.

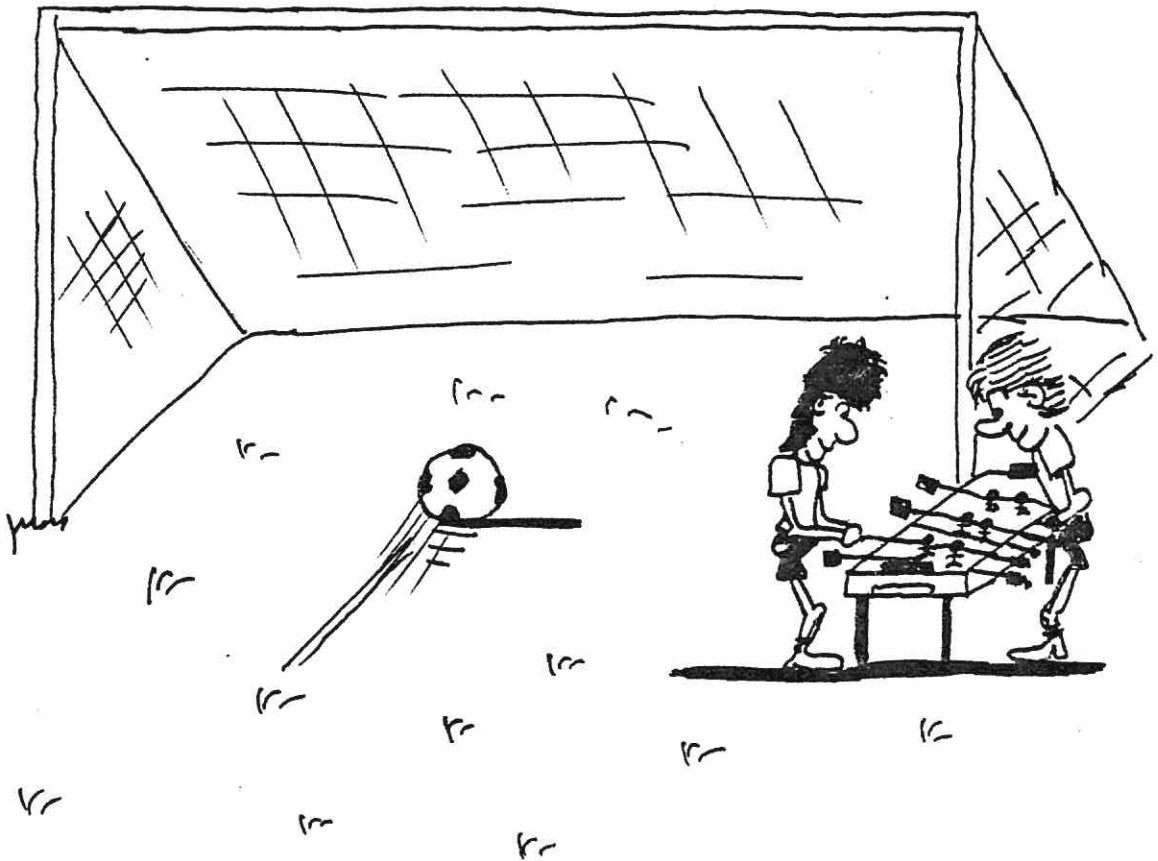
L'Equipe II est bien classée, elle aussi.

.../...

Il faut dire que son début de saison sans faute a fait naître beaucoup d'espoirs, puis elle a plafonné, quelque peu, à cause de nombreux blessés. Simplement, elle donne le sentiment de pouvoir mieux faire, et le championnat loin d'être terminé, lui donnera peut-être l'occasion de confirmer nos impressions.

Enfin, nous ne terminerons pas cet article sans remercier la municipalité de Saint APPOLINARD, qui a permis au club d'utiliser, durant trois mois, le terrain communal situé à Pourzin, pendant la réfection du stade maclair. Beau geste d'une commune voisine qui compte de nombreux joueurs et dirigeants au sein du F.C.M.

### Le Foot-ball Club MACLAS



# NOS ANCIENS . . . .

Toujours fidèles au rendez-vous pour un petit compte rendu semestriel. Deux voyages à notre actif.

Le premier nous a amenés à Chamonix et l'ascension (avec des paysages superbes) vers la mer de glace. Ceux qui avaient pensé voir une étendue blanche et plate se sont trouvés devant une dépression importante avec, au fond, la mer de glace, toute bosselée et sale, seule la visite de la grotte avec son logement taillé dans la glace peut donner une idée de l'épaisseur de celle-ci.

Le deuxième déplacement, nous l'avions réservé à l'Abbaye de Cluny, qui fut la plus grande église de l'occident jusqu'à la construction de Saint Pierre de Rome. Heureusement que les maquettes nous permettent de voir la dimension de l'édifice car les restes laissés par les guerres de religion, et la Révolution, sont peu importants. Les anciens logements des moines, abritent une des écoles des arts et métiers. Le possède une superbe ferme en chataignier.

Après le repas pris à Messey sur Grones, où nous avons bénéficié d'attractions imprévues, nous avons fait une petite halte à Tournusi. Superbe, l'église de St Philibert, de style roman, très dépouillé avec de magnifiques piliers cylindriques.

Assez voyagé! revenons à des choses plus prosaïques.

Notre concours de belote a eu lieu le 24 novembre (38 doublettes toutes primées) nous a laissé un petit bénéfice qui sera le bienvenu pour alimenter nos petits goûters du mardi, et nous sommes très heureux d'en constater la fréquentation de plus en plus importante.

Nous prévoyons notre assemblée générale courant janvier, avec tirage des rois et paiement des cotisations.

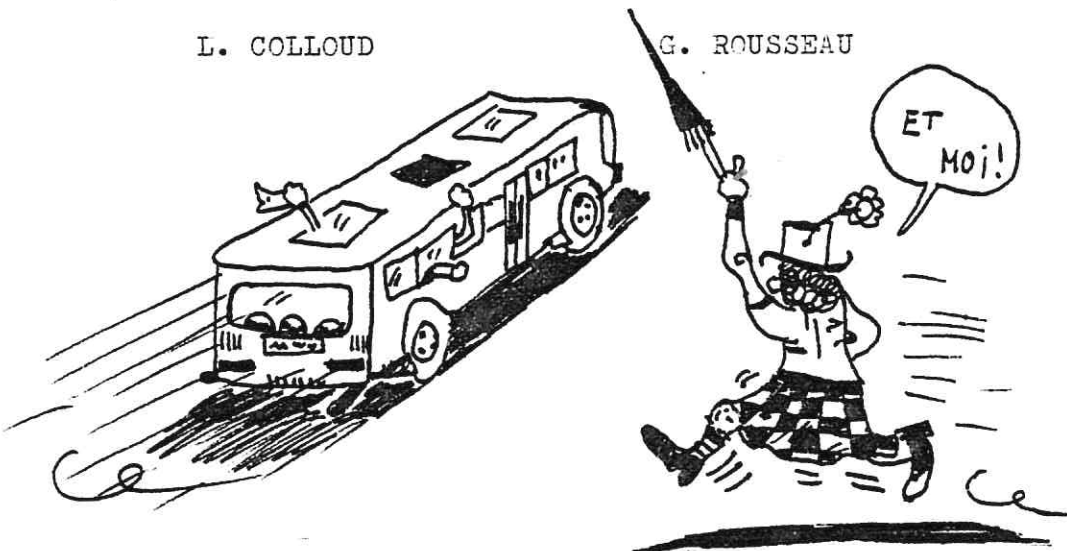
Nous espérons qu'en 1986, nous pourrons faire encore quelques petites sorties (voyages) et c'est dans cet espoir que nous prenons congé des lecteurs du Maclaire.

Président

L. COLLOUD

Secrétaire

G. ROUSSEAU



# BALLE A LA MAIN

C'est reparti depuis début octobre, pour une 18<sup>e</sup> édition, les "bleus" de l'équipe masculine senior joueront cette saison encore en Div I Loire.

Les places seront chères pour le titre suprême, mais nous comptons sur un effectif de 18 joueurs pour y parvenir.

L'A.S.M. jouera à domicile les dimanches suivants :

- 1 décembre à 10 H contre CHAZELLES 2,
- 8 décembre à 10 H contre CASE 3,
- 19 janvier à 10 H contre CAISSE EPARGNE St ETIENNE,
- 9 février à 10 H 30 " FEURS 2,
- 13 avril à 10 H contre St MARTIN.

Ensuite se déroulera la Coupe de la Loire où tout espoir est permis pour les bleus de l'A.S.M.

Après deux saisons d'absence en championnat de la Loire, une solide équipe féminine juniors seniors s'est formée avec d'anciennes et nouvelles joueuses (15 au total).

Celles-ci tiendront à reconquérir leur titre de championnes de la Loire de 1981. Tout est possible car nos féminines sont très motivées et méritent beaucoup d'encouragements. Supporters, vous pourrez les apprécier au stade municipal les jours suivants :

- 7 décembre à 15 H 30 contre BOEN,
- 4 janvier à 10 H contre ANDREZIEUX,
- 12 janvier à 10 H contre St MARTIN,
- 26 janvier à 10 H contre le CASE 2,
- 9 février à 10 H 30 contre HBC ROANNE,
- 8 mars à 9 H contre FEURS,
- 13 avril à 10 H contre CSADN StETIENNE,
- 4 mai à 18 H contre OCO FIRMINY.

L'ambition de ces deux équipes de l'A.S.M. serait d'accéder en division régionale. L'effectif actuel le permettrait.

Certains joueurs ayant participé à des stages d'initiation, pourraient encadrer les équipes de jeunes joueurs, école de hand ball, benjamins, minimes à venir.

Malheureusement, le règlement de la Fédération Française de Hand ball exige pour accéder en régionale que les matches de ces championnats se déroulent dans un gymnase !

.../...



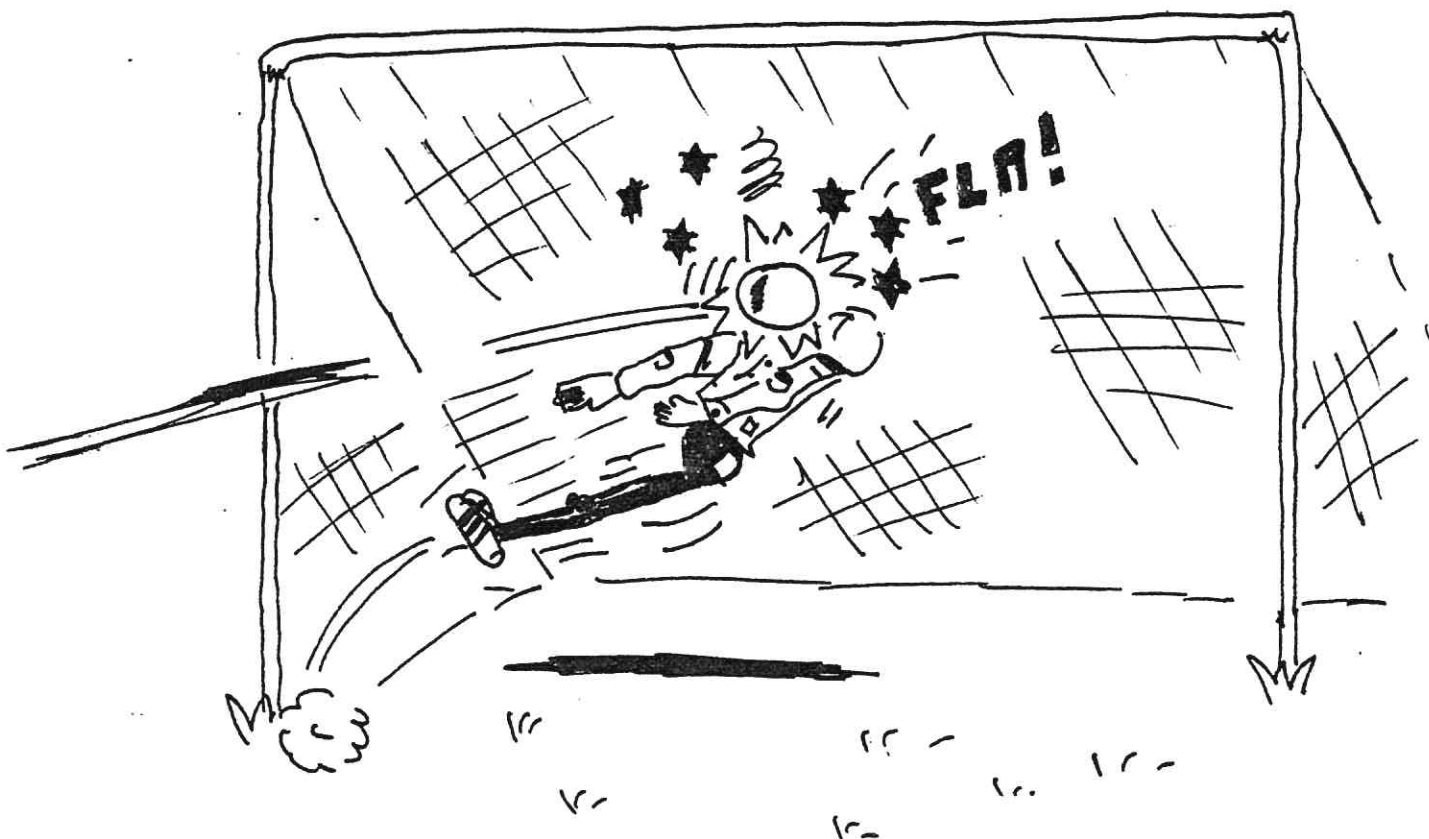
Sur le plan cantonal, avec l'aide du contrat de pays, la construction d'un gymnase est en prévision, ce qui donne lieu d'espérer au sein de l'A.S.M., de voir évoluer une de ses équipes en division régionale, sachant très bien les difficultés qui seront posées pour la planification d'utilisation de celui-ci.

Prochainement, le hand ball pourra-t-il porter plus haut le renom du PILAT, comme le fait actuellement "la pomme" ? L'avenir nous le dira !

Bonne chance à tous.

Le Hand ball

**BUT**



# M . J . C .

A la suite de l'Assemblée Générale du 26 octobre 1985, un nouveau Conseil d'Administration a été constitué. Il a décidé de redémarrer les activités, existant l'année dernière, en attendant d'en créer de nouvelles pour répondre à d'éventuelles demandes.

Les cours de couture ont repris les lundis de 14 H à 16 H, animés par Madame VIORNERY. Après consultation des adhérentes, l'achat d'une machine à coudre s'est révélé nécessaire pour améliorer le déroulement de cette activité.

Dans une bonne ambiance, Madame DEL PUPPO assure de nouveau les cours de gymnastique volontaire, tous les mardis de 14 H à 15 H.

La gymnastique tonic, regroupe encore cette année, de nombreuses adhérentes, tous les mercredis de 20H30 à 21H30, dirigée, en ce début d'année, par Madame BESSE.

Les marcheurs de Vabontrain se retrouvent tous les premiers dimanches du mois pour un nouveau circuit, sous la conduite de Monsieur Paul ROUDON.

Avec l'achat d'un nouveau micro-ordinateur, Monsieur Jean Louis HATSCH, relance l'initiation basic pour adulte les jeudis soir, en attendant de pouvoir regrouper les jeunes et toutes les personnes intéressées devant les jeux vidéos, Les samedis après-midi.

Les cours de danse moderne ont repris les jeudis soir, sous la direction d'un nouveau professeur.

En attendant l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, les permanences auront lieu les samedis de 15 H à 17 H, dans la salle actuelle.

Centre de loisirs : Madame Marie DERVIEUX et ses animatrices, accueillent les enfants à partir de 4 ans, tous les mercredis à 14 H. Elles les initient à diverses activités manuelles ou culturelle ; les conduisent à des sorties de patins à roulette, patins à glace, cheval, piscine, spectacle...

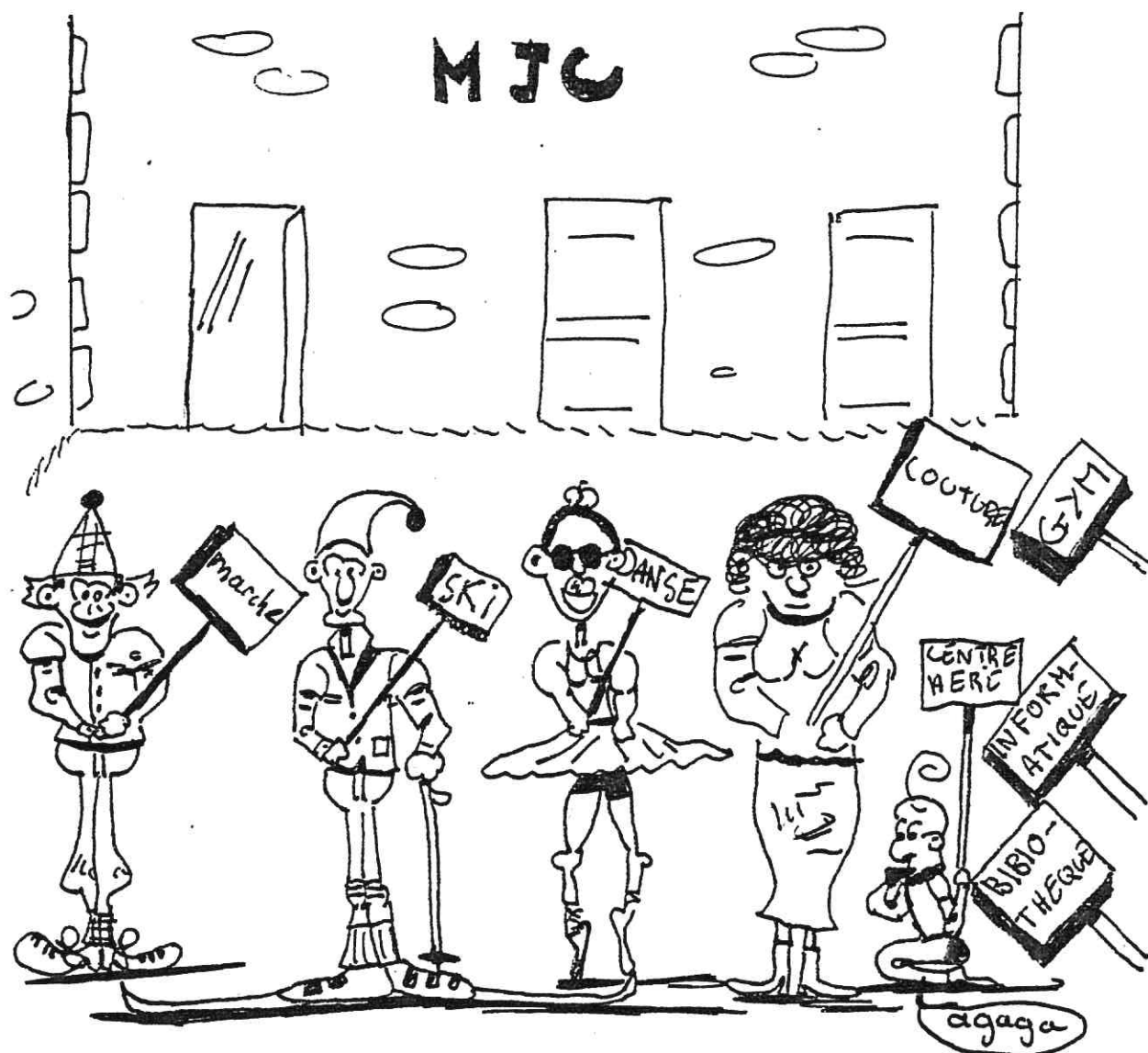
A la demande des pré-adolescents, une nouvelle activité sera mise en place, un après-midi, par semaine.

.../...

Camp de skis : comme les années précédentes, le camp se déroulera à VILLARD DE LANS, en compagnie des enfants de Mareuil sur Aÿ. Cette saison, il aura lieu du dimanche 23/02/86 au samedi 1/03/86.

Une permanence a lieu les samedis de 14 H à 16 H, à la M.J.C. Ceci pour répondre aux questions que vous vous posez sur la maison des jeunes et de la culture ; et ce que vous pouvez en attendre.

La M.J.C.



# NOS SECOURISTES

Cette fin d'année, nous avons préparé et participé au challenge départemental 85 des secouristes ; qui s'est déroulé à MABLY, près de ROANNE.

Ce 28 septembre, les nombreuses équipes, composées de six personnes chacune, devaient se présenter à 4 exercices successifs :

1er exercice : une casserole a débordé sur le réchaud et éteint la flamme. Une personne est inerte dans la pièce, qui est fermée de l'intérieur. Seule entrée possible : une fenêtre.  
EVACUATION ET REANIMATION DE LA VICTIME.

2è exercice : en se promenant, un cycliste vient s'écraser contre le mur d'un abri. Il reste conscient mais a une fracture ouverte du tibia.  
IMMOBILISATION DE LA FRACTURE ET TRANSPORT DU BLESSE.

3è exercice : un bûcheron fait une chute d'un arbre. Il tombe, le dos sur la ridelle d'une remorque. Il est conscient, mais ne peut plus bouger.  
IMMOBILISATION COMPLETE DE LA VICTIME ET TRANSPORT.

4è exercice : une petite fille fait une chute d'une cage à écureuils. Elle reste consciente mais a des nausées. Sa mère est complètement affolée.  
MISE EN POSITION LATÉRALE DE SECURITE ET MISE SUR BRANCARD DE LA FILETTE. TRANSPORT JUSQUE DANS L'AMBULANCE EN FRANCHISSANT DIVERS OBSTACLES. SOINS A LA MERE.

-----  
Cette année, les secouristes de MACLAS vous permettront de préparer et de passer le Brevet National de Secourisme. Cet examen permet d'acquérir la sûreté du geste qui peut sauver une vie ou tout simplement soulager un accidenté, que ce soit un parent proche ou un inconnu.

Le secourisme ce n'est pas un apostolat mais c'est sûrement une marque d'intérêt envers son prochain.

Pour cette nouvelle session, les cours préparatoires se feront à partir du 11 janvier, durant 3 samedis, dans les locaux de la M.J.C. de MACLAS (si vous êtes intéressé, se faire connaître auprès du Chef de Corps des Sapeurs Pompiers).

Les secouristes



# Le Sou Des Ecoles . . .

On entend beaucoup de choses sur notre Association, parmi la population et même parfois dans la bouche des Elus, qui ne correspondent pas toujours à la réalité. Aussi, avons-nous décidé, à travers dix questions, de vous faire mieux connaître le Sou des Ecoles laïques de MACLAS, qui est aujourd'hui, la plus importante Société locale avec 207 adhérents.

## A) - QUI SOMMES-NOUS ?

1) - "Il faut obligatoirement être élève ou parent d'élève de l'Ecole publique, pour adhérer au Sou" FAUX

Si, effectivement la majeure partie des adhérents est constituée par les élèves, et leurs parents, nous comptons également plusieurs Sociétaires anciens élèves, anciens parents ou simplement amis de l'Ecole publique, ainsi que des adhérents désireux de pratiquer une des activités offertes par le Sou aux jeunes comme aux adultes.

2) - "Le Sou des Ecoles laïques et l'Ecole publique sont deux choses différentes" VRAI

- Le Sou est une Association loi de 1901 qui a pour but "d'une part d'apporter une aide matérielle et morale aux enfants fréquentant l'Ecole laïque et, d'autre part, de prolonger l'œuvre scolaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels et de permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des Sociétaires" (article 2 des Statuts). Il faut payer une cotisation pour marquer son adhésion volontaire.

- L'Ecole publique, laïque, gratuite, et obligatoire, est l'Ecole communale, dont la gestion incombe à l'Etat (personnels, fonds scolaire, bourses) et à la Commune (bâtiments, matériel de fonctionnement et d'investissement). Ce n'est évidemment pas une association.

3) - "Adhérer au Sou impose un engagement philosophique qui peut ne pas plaire à tout le monde" (réflexion de Monsieur le Maire, entendue à la réunion du Conseil municipal du 29/10/85) VRAI... et FAUX

Effectivement adhérer au Sou nécessite d'être laïque, c'est à dire respectueux de toutes les opinions du domaine philosophique, religieux ou politique dans la mesure cependant où ces doctrines ne portent pas atteinte à ce même esprit de tolérance. Quelqu'un qui prônerait le racisme ou combattrait la Démocratie n'aurait évidemment pas sa place dans notre société. Nous osons espérer que ceux-là ne sont (pas encore) trop nombreux!

Ces précisions données, l'Association est ouverte à toutes et à tous, avec la garantie du respect de l'individu.

.../...

B) - QUE FAISONS NOUS ?

4) - "Le Sou organise des activités qui ne sont pas de son ressort et qui portent préjudice à d'autres Associations comme la M.J.C." (nouvelle réflexion de Monsieur le Maire au conseil du 29/10/85) FAUX

Toujours en vertu de l'article 2 de ses statuts et de l'article 7, qui précise les activités de l'Association, le Sou est tout à fait dans son rôle en organisant à la fois des activités pour et avec les enfants, (restauration scolaire, sport scolaire U.S.E.P., fêtes, sorties ou voyages éducatifs et récréatifs etc...) mais aussi pour les jeunes et les adultes dans les domaines social, scientifique, technique, économique, culturel ou sportif. Ajoutons que le C.A. s'est toujours appliqué à ne rien organiser qui serait déjà proposé par une autre Association locale. Pour ce qui est du cas précis de la M.J.C., nous avons toujours entretenu d'excellentes relations avec ses dirigeants parmi lesquels d'ailleurs, on retrouve pas mal de militants du Sou.

5) - "Tous les militants du Sou sont des bénévoles" VRAI

Nous estimons en effet que la cohabitation de bénévoles et d'animateurs rémunérés est difficile à gérer et porte souvent atteinte au fondement même de la vie associative. Par contre nous affirmons que le bénévolat consiste à offrir son travail mais qu'il ne doit pas coûter (parfois fort cher vu le prix de l'essence!) au risque d'interdire l'accès à l'Association, à pas mal de bonnes volontés. C'est pourquoi les déplacements, hors des limites du Canton, sont défrayés (remboursement partiel des frais). Pour être complet, notons que seule Geneviève RAMSEIER, également employée communale, reçoit un salaire de la Mairie pour son travail à la cantine.

6) - "Le Sou gère ou anime dix activités" VRAI

- \*) Action laïque : réflexion débats, défense et promotion de l'idéal de laïcité, vie fédérative (UCOL et FOL),
- \*) Restauration scolaire : 2 444 repas servis en 1984/85,
- \*) Associations sportives U.S.E.P. (MACLAS 1 et 2) : 118 licenciés,
- \*) Audio-visuel : cinéma OROLEIS et vidéo avec le matériel UCOL,
- \*) Voyages, sorties, visites, classes transplantées,
- \*) Fêtes : Noël, Festival G. BATY, repas entre Sociétaires....,
- \*) Association sportive UFOLEP (USEM) : tennis de table, cyclotourisme et cyclo-sport, ski de fond, orientation,
- \*) Bibliothèque : enfants et adultes avec la B.C.P. de la Loire,
- \*) Aide pédagogique : matériel, abonnements, ateliers du samedi dans le cadre du projet pédagogique "Ouverture et décloisonnement".

.../...

7) - "Le Sou base son action sur le militantisme et la Vie associative" VRAI

Une Association est un regroupement d'individus ayant un accord idéologique pour faire quelque chose en commun. Si tous ces gens différents ont la volonté de travailler ensemble, chacun dans le groupe apportant autant qu'il reçoit, on pourra effectivement parler de vie associative réelle. Cela exclut évidemment le consommateur égoïste comme le manipulateur seulement intéressé par la prise de pouvoir. S'appuyant sur des règles statutaires appliquées avec rigueur, la pratique associative permet alors des actions intéressantes, efficaces, démocratiques et formatrices.

C) - QUE VOULONS NOUS ?

8) - "Le Sou véhicule des idées anti-religieuses et veut la disparition de l'Ecole privée" FAUX

De par le fondement même de son idéal, un militant laïque se doit de respecter toutes les opinions, toutes les croyances, sans en privilégier aucune. Le Sou compte d'ailleurs dans ses rangs des adhérents de toutes confessions, (catholiques, protestants, musulmans, témoins de Jéhovah, etc...), des agnostiques, des athées, sans que cela pose un problème quelconque. Cette diversité est au contraire considérée comme une richesse. Quant à la question du dualisme scolaire, dans le droit fil de ce qui vient d'être dit pour les adultes, le Sou y est évidemment opposé. Comment apprendre à vivre ensemble, si l'on sépare les enfants dès leur plus jeune âge, sur les bancs de l'école? Par contre, au nom de la liberté individuelle, les Laïques reconnaissent à quiconque le droit de penser le contraire et d'inscrire ses enfants dans une école "à caractère propre". Simplement, le Mouvement laïque s'oppose à ce que la République, dont le devoir est de permettre à TOUS de recevoir une éducation de qualité, dispense les fonds publics à ces établissements privés, qui souhaitent d'ailleurs généralement rester "libres", tant sur le plan spirituel que financier. Rappelons aussi que la Constitution stipule dans son article 2 que la République française est laïque.

9) - "Le Sou demande des subventions excessives et injustifiées" FAUX

Le Sou vient d'entrer en conflit avec la Municipalité sur cette question. Première Société de la Commune d'après ses effectifs, mais aussi ses activités (voir question 6), le Sou considère comme "une scandaleuse injustice" le fait de ne recevoir que la cinquième aide communale avec des disparités énormes.

.../...

C'est pourquoi une pétition a été adressée à la Mairie.  
Pour ce qui est de la justification de l'utilisation des fonds publics alloués à l'Association, non seulement le Sou l'accepte mais la considère comme indispensable et applicable à toutes les Sociétés. Toutes nos demandes sont d'ailleurs accompagnées de justifications budgétaires.

10) - "Le Sou est opposé à l'actuelle Municipalité" FAUX

Outre le fait que son Président et sa Vice-Présidente appartiennent au Conseil municipal, l'attitude du Sou vis à vis de tout pouvoir ne peut se justifier que par rapport à des faits précis. (Ainsi le problème des subventions). Indépendant de tout parti politique, le Sou mène SA politique (au sens noble du terme), sans autre considération que ce qui est affirmé dans ses Statuts, et surtout sans esprit belliciste ou polémique.

Au terme de ce que nous appellerons nous aussi, "le jeu de la vérité", si vous vous retrouvez dans ce qui vient d'être dit, adhérez au Sou des Ecoles laïques de MACLAS. Vous y serez les bienvenus !

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SOU

P.S. Toute personne désirant de plus amples renseignements, peut se procurer copie des Statuts à l'Ecole publique, siège de l'Association.





# DROIT DE REPONSE

Etant le seul à avoir lu le Maclair avant sa publication, je me sens dans l'obligation de répondre sur un point précis de l'article du Sou des écoles. En effet dans le chapitre des subventions le conseil d'administration du Sou des écoles semble "oublier" l'aide que la commune apporte à la cantine scolaire gérée par ladite association .

Parlons chiffres. - La commune à accordé une subvention de 7000,00 frs au budget primitif, et 1750,00 au supplémentaire, les frais occasionnés par la personne qui s'occupe de la cantine s'élèvent très exactement à 11060,00. Donc un total de 19845,00 frs que la commune à dispensé pour le Sou des écoles.

Les chiffres parlent d'eux mêmes et c'est inutile d'ajouter de commentaires. Quant à la phrase dans l'article du Sou des écoles : ( Le Sou considère comme une scandaleuse injustice le fait de ne recevoir que la 5eme aide communale avec des disparités parfois énormes ) il serait bon de savoir où se trouve cette "scandaleuse injustice " ?

PAUL ROUDON  
Conseiller Municipal

# VIVE LA 40 .....

Nous étions une bonne soixantaine, tous réunis autour d'une excellente table (conscrits, conscrites et conjoints), pour fêter dignement les 65 ans de la classe 40.

Que de souvenirs évoqués depuis notre jeunesse. Nés à l'issue de la grande guerre 14-18, nous devions affronter de plein fouet l'autre, la terrible de 1939-45 et nous eumes vingt ans pendant l'éprouvante année 1940. Puis ce fut ensuite les restrictions, l'occupation et pour beaucoup, la résistance et la déportation...

Mais le samedi 16 novembre nous étions loin de tous ces malheurs et de ces restrictions avec le copieux repas servi par l'Auberge des Chasseurs de Véranne. La maitresse des lieux se surpasse avec le succulent menu :

- terrine de fruits de mer avec ses crevettes,
- feuilletée aux morilles,
- filet de loup de mer - sauce aurore,
- trou de chataignier,
- assortiment de légumes,
- rôti de marcassin,
- fromage,
- omelette norvégienne,

le tout copieusement arrosé des vins d'Alsace, côtes du Rhône et naturellement le champagne...

Au "coup du milieu", malgré le froid et les frimas, nous quittons la salle bien chauffée pour poser dehors, avec la traditionnelle photo-souvenir.

Ensuite ce fut la sauterie animée par deux accordéonistes et entrecoupée par les chants, les histoires et les anecdotes... Chacun se surpassa pour faire honneur à la classe.

Une bien belle journée qui se termina pour les rescapés par la soupe au fromage.

Et nous pouvons dire avec tous les conscrits et conscrites :  
La 40 ne périra pas!

Des Conscrits



Il y a quelques semaines, les 9 et 10 novembre, pour être précis, l'Association "Dans l'temps", conjointement avec le Comité des fêtes de Maclas, présentaient à la salle des fêtes, une soirée et une matinée composées de chants et de musique.

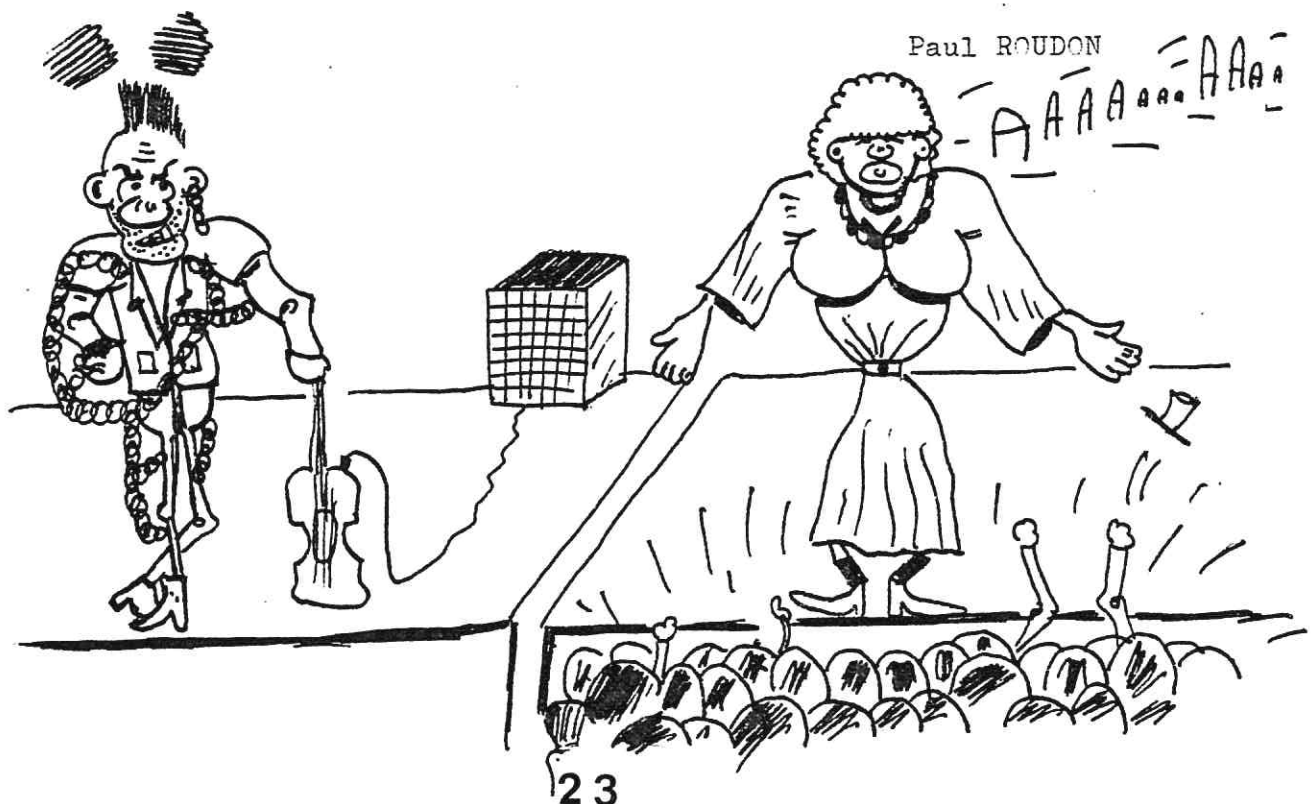
Sur le plan des animateurs, des chanteurs amateurs et des musiciens, ces deux séances furent une réussite. Ce n'est pas toujours évident, de se planter devant un micro, et de chanter, comme ça, tranquillement... Mais l'ambiance, l'amitié, le petit coup de jus de pomme, ou de rouge, ont contribué à transformé des chanteuses et chanteurs amateurs en vedette d'un jour.

Le thème était de chanter le village, les chansons se sont succédées, au gré de l'imagination de chacun, chanson de MACLAS, pour commencer. Puis des chansons qui racontent la vie d'un village, les amoureux, les amants, heureux ou malheureux, la maladie, et, hélas, la guerre.

Tous et toutes, ont communiqué avec les spectateurs, qui participaient et étaient ravis d'entendre des "vraies" chansons.

La société musicale de MACLAS, avec des interludes bien appropriés, faisait le trait d'union, avec des anciens refrains qui ont régalé, petits et grands.

C'est la troisième année que se produit ce genre de manifestation. Un regret, il y aurait pu avoir plus de spectateurs, mais, il est certain que les personnes qui ont assisté à ces séances vont faire, comme on le dit aujourd'hui "de la pub" pour la prochaine, en 1986.



# Touche pas à ma rue ooooo

Dans le "Maclaire" de juillet dernier, la commission pour les noms de rue avait proposé des noms pour toutes les rues et places du village. Elle avait demandé à chacun son avis. Proposition est bien le terme exact à employer, car la commission s'est trouvée devant trois solutions pour ce petit problème.

Premièrement, les noms étaient simplement proposés au conseil municipal, et, sans demander l'avis de la population, les rues étaient ainsi désignées. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans la plupart des villes, où, lorsqu'une rue change de nom, les derniers à le savoir, sont souvent les riverains. Cette solution est apparue un peu arbitraire et anti-démocratique.

La deuxième consistait à demander aux habitants qu'ils proposent eux-mêmes des noms de rue, solution qui aurait certainement trouvé un écho favorable, mais avec des risques d'anarchie. Chacun aurait (peut-être!) donné son nom favori, et la commission se serait trouvée devant une liste impressionnante, où il aurait été difficile de faire un choix adéquat.

Finalement, il restait la solution très démocratique, de faire des propositions et demander l'avis de tous.

A l'échéance qui avait été fixée, la commission s'est penchée avec circonspection, sur les réponses données par une majorité de riverains. En voici les résultats.

D'une manière générale, les petites rues, celles qui ont un nom assez folklorique, (la route de Véranne, d'Eperdussin, et la Grande Place), n'ont pas été contestées. Par conséquent, il n'y a pas eu de proposition de la part de leurs riverains.

Quant aux quatre principales routes (Ardèche, St Julien-Molin-Molette, Pélussin, Lupé), les Terres-Grasses et la Petite-Place, elles ont été littéralement laminées par une vague de fond, sous forme de pétition. Les rues et places ont trouvé des supporteurs pour garder leur nom originel, mais qui n'a rien d'original... Bref!

La commission, avouons-le, a été un peu déçue, mais le fait est là, et on ne peut que respecter le choix d'une majorité.

.../...

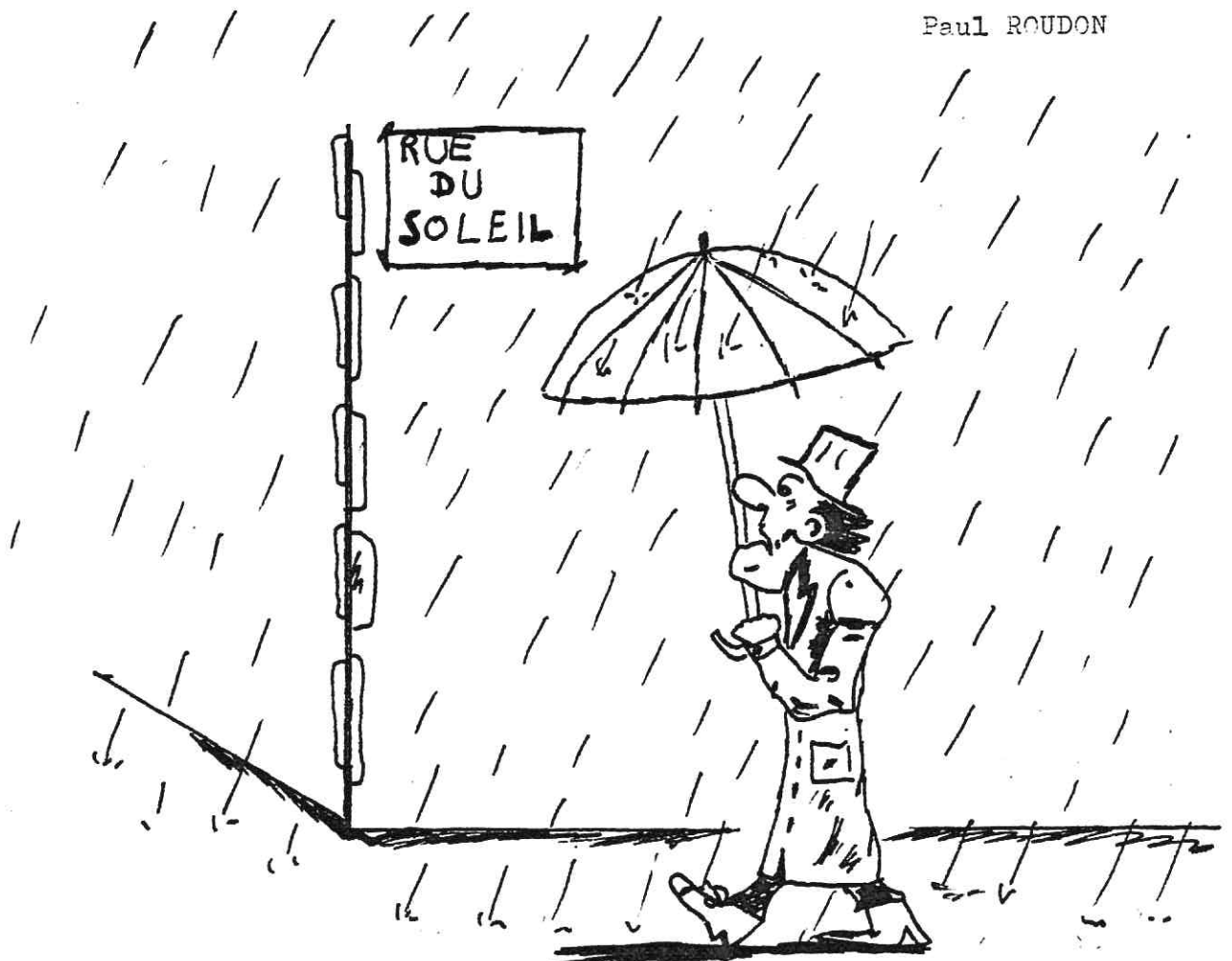
Quelles sont les motivations qui ont poussé les riverains à vouloir garder les noms actuels? Elles sont triples, et pourraient se résumer en un seul mot : facilité.

En effet, pour la plupart : particuliers, commerçants, artisans. Cette première motivation est bien l'entité. Changer de nom une rue (qui n'en avait pas!) oblige des changements d'entêtes de toutes sortes : banque, C.C.P., factures, lettres, cartes de visite etc... Si bien que les deuxième et troisième motivations invoquées: l'habitude et la tradition passent un peu sous-entendu. Il faut bien le dire, à MACLAS, les habitudes restent ancrées dans la vie journalière des Maclaires. Est-ce bien? Est-ce mal? à chacun de répondre, mais ce n'est pas dans l'esprit du journal le "Maclaire", de porter un jugement sur une position ferme et précise d'une partie de la population.

Le "Maclaire" est là pour informer, et peut-être, faire réfléchir.

Pour conclure, rappelons seulement un événement qui a un peu bouleversé la vie de tous les Français : le 25 octobre dernier, les P.T.T. ont branché en quelques heures la nouvelle numérotation de nos téléphones. Un petit changement tout de même, mais qui est passé, c'est bien le cas de le dire, "comme une lettre à la poste!".

Paul ROUDON



# A vous de JUGER .

Avec ce numéro nous voici au 3ème anniversaire de la réapparition du "Maclaire" et nous nous posons quelques questions?

Nous avons essayé de vous intéresser par des articles locaux provenant soit du passé de la localité, soit des activités de sociétés locales.

Nous aimerions avoir votre avis sur sa rédaction et de nous faire parvenir des faits ou des informations dont vous avez eu connaissance et que nous ignorons.

Sur les 14 sociétés contactées chaque semestre, certaines restent fidèles et un bon nombre ne répond jamais malgré plusieurs relances.

C'est avec le concours de tous que nous arriverons à développer ce journal pour en faire l'instrument de tous au service de tous.

Sur ces mots qui, nous espérons, vous feront réfléchir, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

La Rédaction



Imprimé par le CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE LA LOIRE  
Jardin des Plantes - Allée Michel-Ange - 42100 SAINT-ETIENNE

Tél. (77) 25.20.91

Directeur de la publication : J.P. RAMOGNINO

